

CHARTRE DES OFFICIELS

SAISON 2025-2026



ARTICLE 1 - CONDITIONS D'EXERCICE :

1.1 Obligations préalables :

Pour être désignable, tout arbitre doit :

- Posséder une licence valide pour le stage de début de saison
- Fournir un dossier médical conforme
- Effectuer le recyclage obligatoire
- Réussir les tests physique et théorique (condition selon votre groupe d'arbitre)

1.2 Recyclage :

Groupe PRM : 13 septembre 2025 (présence des coachs PRM et PRF)

Groupes PRF/DM2 - DF2/JL - Jeunes Département : 14 septembre 2025

1.3 Tests physiques :

Groupe PRM : Test Luc Léger selon barème d'âge : (Âge retenu : celui à la date du passage du test)

<i>PALIER</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
<i>8</i>	<i>34 ANS ET MOINS</i>	<i>34 ANS ET MOINS</i>
<i>7</i>	<i>35 À 49 ANS</i>	<i>35 À 49 ANS</i>
<i>6</i>	<i>50 ANS ET PLUS</i>	<i>50 ANS ET PLUS</i>

Groupes PRF/DM2 - DF2/JL - Jeunes Département :

Exercice de sport adapté (jogging, fractionné, ou test Luc Léger selon demande technique)

1.4 Test théorique (QCM) :

Groupe PRM :

Note minimale 12/20 (bonus +1 point sur la moyenne du classement si la note $\geq 16/20$)

Groupes PRF/DM2 - DF2/JL - Jeunes Département :

Note minimale 10/20 (bonus +1 point sur la moyenne du classement si note $\geq 14/20$)

1.5 Conséquences des échecs :

Échec test physique :

Désignation au niveau inférieur + rattrapage à effectuer (Lors de la session de rattrapage : date à venir ou demi-journée de formation.)

Échec QCM :

Désignation au niveau avec rattrapage en ligne obligatoire (pas de bonification sur la moyenne du classement)

Absence au stage de recyclage :

Arbitre non désignable + rattrapage à effectuer

- Une journée de rattrapage est organisé le 20/09/2025

Double échecs à l'un des testes remise à disposition du groupe inférieur

ARTICLE 2 - SYSTÈME D'OBSERVATIONS :

2.1 Groupe 1 (PRM) :

Par arbitre : 2 observations terrain + 1 observation vidéo

2.2 Groupe 2 (PRF - DM2) :

Par arbitre : 2 observations terrain

2.3 Groupe 3 (DF2 - Jeunes Ligues) :

Par arbitre : 1 observation terrain + 1 match de tutorat

2.4 Groupe 4 (Jeunes Départements) :

Par arbitre : 2 matchs de tutorat

ARTICLE 3 - MONTÉES ET DESCENTES :

3.1 Principe général

Les montées et descentes sont basées sur le classement et les matchs de tutorat, avec bonification en fonction de la moyenne des QCM mensuels.

3.2 Actions de formation obligatoires :

1 action obligatoire par saison : Formation Continue (FC), Formation Potentiel (FP), ou Formation Départementale (FD)

3.3 Conditions d'exclusion des classements :

Indisponibilité excessive - Indisponibilité pour arbitrer sa catégorie - Blessure de longue durée :

Hors classement (pas de montée ni descente)

Absence d'action de formation :

Redescente au niveau inférieur + hors classement + non-désignable sur les playoffs et sur les finales

3.4 Quotas par groupe (selon moyenne du classement) :

Groupe 1 (PRM) :

- 1 montée obligatoire en région + montées complémentaires selon besoins
- 1 descente obligatoire au niveau inférieur

Groupe 2 (PRF / DM2) :

- 5 montées obligatoires en PRM (classement)
- 1 descente obligatoire au niveau inférieur
- Montées complémentaires selon besoins du championnat PRM

Groupe 3 (DF2 / Jeunes Ligues) :

- 5 montées obligatoires (classement)
- Montées complémentaires selon besoins des championnats PRF / DM2
- Pas de descente

Groupe 4 (Jeunes départements) :

- Pas de descente
- Montées sur wildcard (tutorat) + stage fin de saison (stage à déterminer)



ARTICLE 4 - FORMATIONS DÉPARTEMENTALES :

La participation à une seule formation départementale suffit à remplir l'obligation de participer à une action de formation au cours de la saison.

4.1 Organisation :

Plusieurs demi-journées de formation (nombre de formation et nombre de stagiaires maximum par demi-journée $\Rightarrow$ encore à déterminer en fonction du nombre total d'arbitres)

Inscription : Premier arrivé, premier servi dès le recyclage

Thème des séances : Non communiqué à l'avance

4.2 QCM mensuels :

Caractère : Non obligatoire mais bonification sur la moyenne en fonction de la moyenne des notes des QCM

1 seule tentative par QCM

Format : 15 questions théoriques + 5 questions vidéos (cela donne une note sur 20)

Effet : Bonification sur la moyenne générale du classement :

- En dessous de 12/20 de moyenne sur l'ensemble des QCM : pas de bonification
- De 12/20 à moins de 16/20 de moyenne sur l'ensemble des QCM : + 0,5 pt de bonification sur la moyenne du classement
- De 16/20 à 20/20 de moyenne sur l'ensemble des QCM : + 1 pt de bonification sur la moyenne du classement

4.3 Stage mi-saison :

Stage PRM obligatoire :

Pour les arbitres du groupe PRM.

Les arbitres du groupe PRM participant à la FC et à la FP doivent également y participer.



ARTICLE 5 – PHASES FINALES ET STAGE DE JONAGE :

5.1 Playoffs (55 places) :

- **10 stagiaires de la FC**
- **5 stagiaires FP**
- **5 stagiaires FI**
- **8 premiers du classement PRM** (hors choix FC/FP)
- **8 premiers du classement PRF / DM2** (hors choix FC/FP)
- **14 premiers du classement DF2 / Jeunes Ligues** (hors choix FC/FP)
- **5 wildcard** à redistribuer selon besoins

5.2 Stage de Jonage (20 places) :

- **6 places réservées pour la FC**
- **4 places réservées pour la FP**
- **3 places réservées pour des arbitres ligue**
- **7 places arbitres départements**
 - 2 places pour les deux premiers du classement PRM
 - 1 place pour le premier du classement PRF/DM2
 - 2 places pour les deux premiers du classement DF2/JL
 - 2 places à choisir par la CDO sur les retours des Responsables de plateaux lors des playoffs.

N.B. Les stagiaires sélectionnés pour le stage de Jonage sont désignables sur l'ensemble des phases finales.

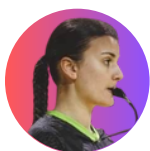
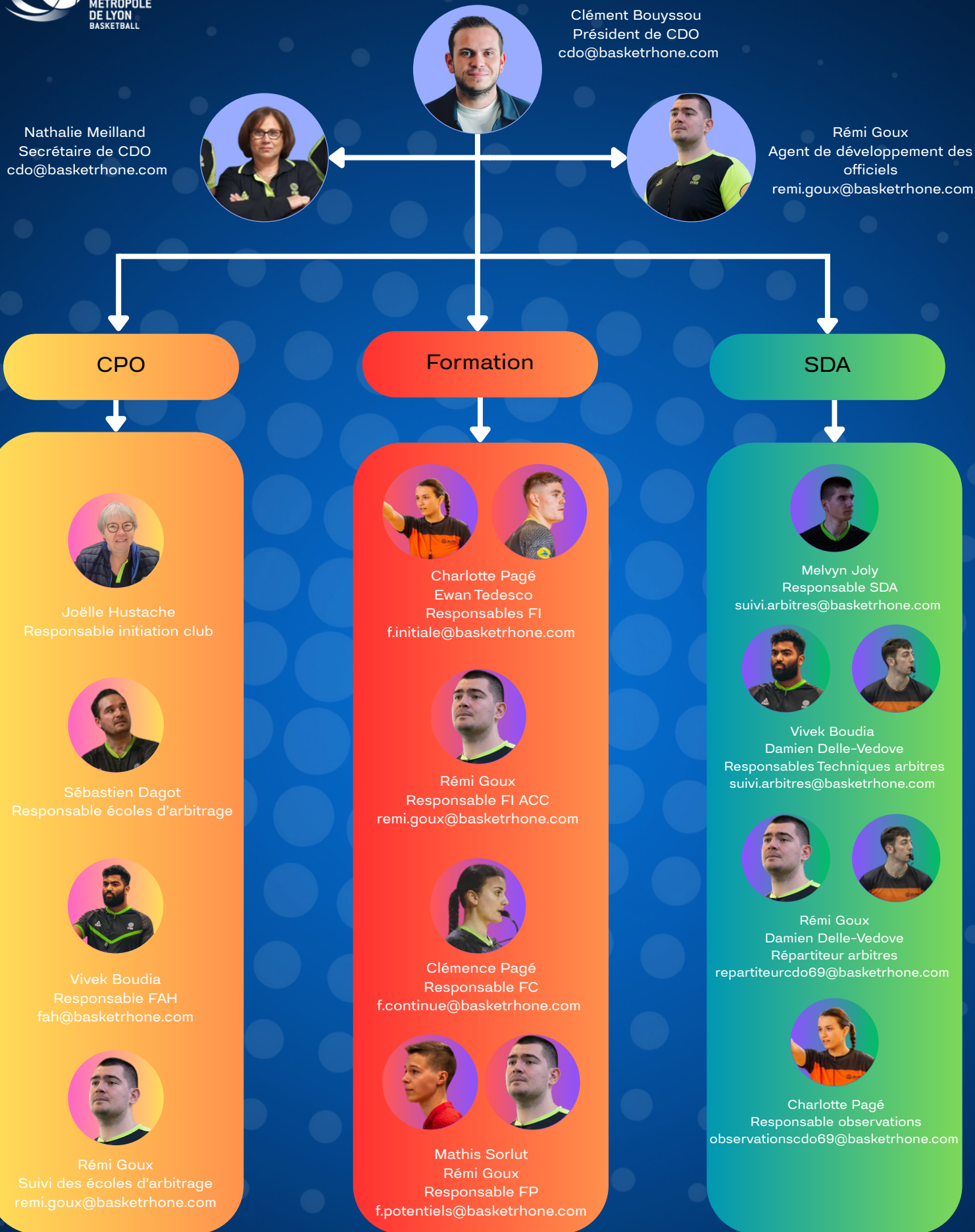
ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINALES :

Ce règlement entre en vigueur pour la saison 2025-2026 et s'applique à tous les arbitres officiels.

La CDO se réserve le droit d'apporter des modifications à cette Charte en cours de saison pour assurer l'équité sportive au sein de chaque groupe.

Document établi pour la saison 2025-2026





**Chargée de communication
CDO**



**Responsable administratif
des formations et charte**



@cdo69_cdrbb



@cdo69

PERFECTIONNEMENT ET DÉTECTION

Formation continue

Formation potentiel

SUIVI DE L'ARBITRE

Recyclage

Stage de mi-saison

Formation
départemental

VALIDATION DE L'EXAMEN D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL

Formation initial

Formation initial accéléré

DÉCOUVERTE DE L'ARBITRAGE INITIATION

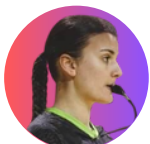
Formation arbitre en herbe

DÉCOUVERTE INITIATION CLUB

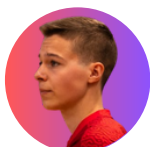
Initiation club

Accompagnement
des écoles
d'arbitrage

La Formation Continue (FC) et la Formation Potentiel (FP) sont toutes deux soumises à une sélection.
Pour la FC, vous pouvez vous inscrire au recyclage. Une séance de sélection est ensuite organisée.
Pour la FP, les stagiaires sont directement sélectionnés par l'équipe encadrante.



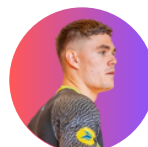
FC
Clémence pagé



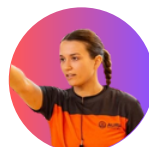
FP
Mathis Sorlut - Rémi Goux



FAH
Vivek Boudia



FI
Ewan Tedesco & Charlotte pagé





BONNE SAISON - 2025/2026

